



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2019 - 31/12/2019
<b>Version</b>	2019.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	30/09/2020

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP094
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Corse
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	7.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2019)9422
<b>Date de la décision</b>	19/12/2019
<b>Autorité de gestion</b>	Collectivité Territoriale de Corse
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement – Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	29
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	30
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	31
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	34
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	35
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	35
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	35
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	36
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	37
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	38
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	38
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	39
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	40
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	40
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	41
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	43
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	43
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	43
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	44
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	45

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	47
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	48
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	49
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	50
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	52
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	53
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	54
Annexe II .....	55
Documents .....	65

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,10	17,88	0,56
	2014-2018			0,04	7,15	
	2014-2017			0,01	1,79	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			753,00	251,00	300,00
	2014-2018			434,00	144,67	
	2014-2017			84,00	28,00	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2019	39,05	134,28	20,64	70,97	29,08
		2014-2018	34,38	118,22	15,34	52,75	
		2014-2017	24,42	83,97	19,58	67,33	
		2014-2016	11,59	39,85	3,04	10,45	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	718 560,46	48,39	270 153,11	18,19	1 485 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 303 861,60	61,73	31 733 680,72	58,82	53 952 394,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	35 208,00	0,93			3 800 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	34 057 630,06	57,49	32 003 833,83	54,03	59 237 394,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	7,10	76,40	7,10	76,40	9,29
		2014-2018	5,62	60,47	4,73	50,90	
		2014-2017	3,89	41,86	3,00	32,28	
		2014-2016	2,12	22,81			
		2014-2015	0,64	6,89			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 777 500,00	74,55	9 355 000,00	64,71	14 457 147,15
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 777 500,00	74,55	9 355 000,00	64,71	14 457 147,15

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	28 791,00				
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 807 955,90	28,93	2 660 465,28	42,57	6 250 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 836 746,90	29,39	2 660 465,28	42,57	6 250 000,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)		2014-2019					60,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	236 371,34	15,76	184 738,44	12,32	1 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	236 371,34	15,76	184 738,44	12,32	1 500 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2019			0,31	37,19	0,83
		2014-2018			0,31	37,19	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			3,81	72,17	5,28
		2014-2018			4,37	82,77	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2019			1,37	16,43	8,34
		2014-2018			1,37	16,43	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)		2014-2019					1 600,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 623 112,57	47,69	9 180,00	0,17	5 500 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	130 000,00	1,63			8 000 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 638 031,04	79,96	2 265 565,38	14,33	15 806 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 618 330,96	77,14	1 219 942,86	20,38	5 986 667,00

M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	69 435 145,07	66,80	68 906 408,44	66,29	103 945 360,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	89 444 619,64	64,24	72 401 096,68	52,00	139 238 027,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2019					0,33
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00			1 020 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00			1 020 000,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)		2014-2019					80,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	500 543,04	19,63	67 600,22	2,65	2 550 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	546 270,21	31,08	93 917,65	5,34	1 757 500,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	475 364,11	16,83	118 531,43	4,20	2 825 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 522 177,36	21,34	280 049,30	3,93	7 132 500,00



Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2019					28,00
		2014-2018			2,00	7,14	
		2014-2017			4,00	14,29	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	340 778,52	6,95	232 680,56	4,75	4 900 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	340 778,52	6,95	232 680,56	4,75	4 900 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					16,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			0,36	5,39	6,68
		2014-2018			0,13	1,95	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			65,79	122,52	53,70
		2014-2018			88,10	164,06	
		2014-2017			88,10	164,06	
		2014-2016			88,10	164,06	
		2014-2015			88,10	164,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 186 780,45	27,81	31 500,00	0,21	15 057 100,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 905 190,96	17,88	174 513,19	1,64	10 655 625,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 091 971,41	23,69	206 013,19	0,80	25 712 725,00

### **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

Au 31 décembre 2019, le taux de programmation du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2020 est de 69% et le taux de paiement est de 52%.

Ce niveau de programmation et d'exécution représente une progression par rapport aux années précédentes ; ceci est le résultat du renforcement de la capacité administrative de la Collectivité de Corse (CdC) et des actions d'accompagnement mises en place dans le cadre du plan d'action développé pour l'examen de la performance du programme.

C'est la raison pour laquelle l'autorité de gestion souhaite valoriser le pourcentage de programmation (qui intervient avant l'engagement juridique des crédits) afin de donner une tendance sur l'évolution des taux de consommation. Ce qui explique la différence entre les données répertoriées ci-après et les données des tableaux en annexe.

L'état d'avancement est très variable parmi les mesures et les priorités. La plupart des mesures ayant des enveloppes financières importantes ont des taux de programmation et de paiement satisfaisants (mesure 4 - investissements physiques, mesure 6 - développement des exploitations agricoles et des entreprises, mesure 13 - ICHN).

Les mesures agricoles ont généralement un taux d'engagement élevé, notamment la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements des exploitations agricoles et de l'industrie agro-alimentaire, et les actions de mise en valeur des espaces agricoles.

A contrario, les investissements dans les infrastructures agricoles (aménagements hydrauliques) et forestières ainsi que les mesures relatives au développement rural, notamment le programme LEADER, sont en retard de programmation.

Une révision de maquette a d'ailleurs notamment contribué à réabonder favorablement ces mesures dynamiques que sont les aides aux investissements dans les exploitations agricoles et les aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Plus globalement, la dernière révision du PDRC s'est traduite par la clôture définitive de plusieurs mesures ou types d'opération dont la non activation (et la réaffectation des enveloppes) devrait concourir, au travers d'une plus grande concentration thématique et financière, à de meilleures performances dans la mise en œuvre et le pilotage du programme.

---

Voici de manière plus détaillée, des informations clés sur la mise en œuvre du Programme de développement rural de la Corse par domaine prioritaire et types d'opérations. Ces informations s'appuient à la fois sur une analyse des opérations complètement réalisées (et dont l'intégralité des paiements ont été effectués) mais aussi des dossiers partiellement réalisés au 31/12/2019 :

**P2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Cette priorité affiche au titre de l'exercice 2019 un taux de programmation de 78% et de paiement de 52%. Pour rappel, l'ensemble des valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018 avaient été atteintes.

**P2A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

1.1 - Formation professionnelle

En ce qui concerne la formation agricole, malgré des difficultés de démarrage de cette mesure, le taux de programmation (58 %) a sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière. Il convient de préciser que les besoins en formation sont importants pour le secteur agricole mais la CdC a été confrontée à plusieurs difficultés :

- Trois appels à projets (AAP) ont été lancés. Plusieurs « lots » n'ont pas trouvé preneurs à cause de déficit d'organismes locaux susceptibles de porter des actions de formation. Sur les lots attribués, des formations ont été engagées et sont à ce jour en cours de réalisation.
- Les contraintes de mobilité sur l'île, le cloisonnement et le manque de temps des petites exploitations rendent difficile la mobilisation des agriculteurs autour d'actions de formation.
- Exigences administratives très complexes qui ont amené à annuler plusieurs formations et les basculer sur des fonds régionaux. Le cadre normatif de la formation professionnelle continue en France est peu adapté au mode de gestion exigé au FEADER, On rappelle d'autre part que les organismes en charge de la formation disposent de fonds au niveau national (organismes collecteurs de taxes)
- Il y a un besoin surtout de formation initiale, notamment avant l'installation des jeunes agriculteurs (non éligible au FEADER). L'accompagnement du parcours d'installation des jeunes agriculteurs est fait par les chambres d'agriculture avec des fonds régionaux.

Concernant la formation forestière, il n'y a pas eu d'AAP. Un partenariat a été mis en place avec la DIRECCTE afin d'identifier les besoins en formation des acteurs de la filière forestière. Ces besoins sont nombreux, notamment en matière d'amélioration de la sécurité dans le travail.

### 1.3.1 - Stages d'acquisition de compétences

Mesure clôturée.

### 1.3.2 - Échange

84% de programmation et 35% de paiement.

### 4.1.1 - Mise en valeur

#### 4.1.2 - Exploitations agricoles, Amélioration des infrastructures et des équipements des exploitations agricoles

Les taux d'engagement et paiements de ces sous-mesures sont importants, notamment pour les actions de mise en valeur des espaces agricoles (plantations) (4.1.1 – 40% de paiement) et modernisation des exploitations agricoles (4.1.2 – 60% de paiement).

Sur les 2°830 exploitations que recense la Corse (données 2010, IC17 PDRC), environ 60% bénéficient de soutien aux investissements (équipements ou mise en valeur espaces agricoles). Cependant, les difficultés de préfinancement limitent l'accès aux aides pour les équipements/infrastructures des exploitations agricoles. L'ingénierie financière, et le manque d'appui du système bancaire est une problématique en Corse.

### 4.3.1- Aménagement agricole et pastoral

77% de l'enveloppe a été programmée (quelques projets prévus dans les estives). A ce jour, le taux de paiement n'est que de 2%. Cette action a été initialement ralentie à cause de problèmes juridiques (Code rural) concernant les activités des associations foncières en Corse. Il convient de noter que la phase préparatoire de collecte des données juridiques auprès des propriétaires, les nombreuses réunions d'animation prennent du temps mais demeure un préalable indispensable à la bonne mise en œuvre et à la

pérennité de l'AFP).

### 7.2 - Raccordement des agriculteurs au réseau électrique

Le taux d'engagement (de 2% sur une maquette de 1,9 M€) est encore faible mais un AAP est en cours et une forte demande est attendue (Haute-Corse et Corse-du-Sud). Plusieurs projets sont en cours et portés par l'établissement public en charge du raccordement électrique. Il convient d'analyser les besoins des agriculteurs en matière de raccordement et la pertinence de financer des raccordements de réseau face à des options alternatives (énergies renouvelables).

### 16.1 - Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI)

### 16.2 - Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

Ces sous-mesures ont été retirées avec la modification du PDRC V5.

## **P2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations**

### 2.1 - Conseil installation

Pour rappel, cette mesure a été retirée avec la modification du PDRC V5. L'activité reste néanmoins financée au sein d'un programme cofinancé par la Collectivité de Corse et France Agrimer.

### 6.1 - DJA - Dotation d'installation en faveur des jeunes agriculteurs

Avec un taux de programmation de près de 81% et 64% de taux de paiement, il s'agit de l'une des mesures les plus dynamiques du PDR. Dans le cadre de la modification (version 7) du programme, une dotation complémentaire de 1,3 M€ a été affectée à la mesure DJA. Environ 50 JA s'installent par an permettant ainsi le renouvellement générationnel des agriculteurs en Corse. Le taux d'agriculteurs installés avec le soutien de la DJA sur le total d'installations est plus important que la moyenne française. Cependant, l'ODARC met en avant la complexité de la démarche d'installation pour les jeunes agriculteurs et pour l'administration.

### 6.3 - Aide au démarrage de petites exploitations

Cette mesure n'a pas été programmée en 2019 et fait l'objet de discussions pour envisager une clôture. En effet, l'objectif initial était de soutenir le démarrage des petites exploitations, or ce type d'opération n'est pas éligible.

### **P3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Cette priorité affiche un taux de programmation de 72% et de paiement de 42%. Elle comprend deux sous-priorités :

### **P3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

### 3.1 - Participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire

### 3.2 - Promotion des produits sous signes officiels de qualité

Ces deux types d'opérations n'ont pas été lancés et ont été retirés de la dernière version du PDRC car la promotion des produits sous signe de qualité est accordée au sein d'un programme cofinancé par la Collectivité de Corse et France Agrimer.

#### 4.2.1 – IAA

82% de l'enveloppe est programmée (pour 44% de paiements). Il s'agit de projets importants en volume qui contribuent à la structuration de l'activité agricole et agroalimentaire et à la hausse de la valeur ajoutée compte tenu de leur importance économique.

Toutefois, étant donné que l'agriculture insulaire est dite « de niche », seulement 16 dossiers sont concernés par cette mesure. De plus, cette dernière étant ouverte par appel à projets uniquement, cela permet une meilleure gestion des dossiers.

### **P3B : soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations**

#### 5.2 - Reconstitution des châtaigneraies

Le taux de programmation sur ce dispositif atteint 38% et le taux de paiement de 34%.

L'extension des opérations éligibles (jusqu'ici limitées à la rénovation) à la plantation de châtaigniers, dans le cadre de la modification du PDRC de 2018) a permis de mieux répondre aux besoins. Le stock de projets en instruction permettra de consommer les crédits programmés (0,3 M€ de FEADER).



## **P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Cette priorité a connu au titre du RAMO renforcé des difficultés dans l'atteinte du cadre de performance.

### 10.1 : Engagements agroenvironnementaux et climatiques

#### 10.1.4.1 - Races menacées

#### 10.1.4.2 - Amélioration du pouvoir pollinisateur de l'abeille

Le niveau de paiement (22%) est toujours très faible en raison du retard de déploiement des outils de gestion. L'ODARC a souligné lors du dernier Comité de suivi l'efficacité des MAEC à enjeu eau (plaine orientale de l'île à prédominance viticole et arboriculture). Les effets des MAEC « pastorales » sont plus diffus à cause de l'étendue des surfaces pastorales et de la difficulté à engager les éleveurs. Le démarrage tardif des paiements (au 2ème trimestre de 2019 pour l'ensemble des campagnes depuis 2015) pourrait contribuer à une démobilisation des éleveurs. Suite aux difficultés d'instrumentation, en raison de l'absence de mise à disposition par l'Etat Membre du logiciel de gestion.

Durant l'année 2019, de nouveaux contrats quinquennaux ont été validés avec des plans de financements adaptés. En effet, les 4 premières annuités ont été programmées en FEADER RDR3 et la dernière en FEADER RDR 4. Le niveau d'engagement arrivant à environ 95% de la maquette actuelle, il a été décidé de ne plus autoriser la souscription d'engagements en 2020 afin de ne pas obérer les capacités de soutien de la future contractualisation, selon la nouvelle politique envisagée.

### 11.1 - Conversion à l'Agriculture Biologique

### 11.2 - Maintien de l'Agriculture Biologique

Le niveau de paiement (23%) est toujours très faible là aussi du fait du retard de déploiement des outils de gestion (en raison de l'absence de mise à disposition par l'Etat Membre du logiciel de gestion) des deux opérations de soutien à l'agriculture biologique (conversion et maintien). Afin de conforter la dynamique de conversion, la contractualisation CAB et MAB s'est poursuivie en 2019 et 2020. Le soutien à l'agriculture biologique restera une des priorités de la nouvelle programmation.

## **P4A : restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones**

## agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

### 4.4.1- Equipements liés à l'environnement

Ce type d'opérations a été abandonné lors de la dernière modification du PDRC. En effet, très faiblement doté financièrement, son effet levier ne semblait pas justifier l'usage du FEADER. Ses objectifs seront remplis pas des dispositifs de l'Office de l'Environnement de la Corse.

### 7.1.2 – DOCOB

Au 31/12/2019, la révision des DOCOB Natura 2000 n'a donné lieu à aucune programmation (0%).

Plusieurs facteurs expliquent ce taux d'avancement nul. Pour commencer, la révision des DOCOB est soutenue par ailleurs par la DREAL (hors FEADER). De fait, historiquement, les porteurs de projets s'adressent à la DREAL pour ce type de dossiers. De plus, les contraintes liées à la gestion du FEADER sont importantes, pour des dossiers parfois de petite « taille » (montant compris entre 5 000 et 80 000 euros). Les crédits Etat apparaissent dès lors non seulement plus attractifs mais aussi plus adaptés que le dispositif du PDRC.

Par ailleurs, la révision des DOCOB est intervenue il y a moins de 10 ans, ce qui laisse penser que le taux de programmation de ce T.O. restera nul ou faible jusqu'à la fin de la programmation (un seul dossier a été déposé pour instruction réglementaire auprès du SI début 2020). En outre, le zonage Natura 2000 est lié à la problématique foncière (notamment PADDUC) pour lequel les enjeux de préservation ne sont pas forcément adaptés.

Suite à la reventilation de la maquette fin 2019, et consécutivement à la non atteinte du cadre de performance, une discussion avait été engagée avec la Commission européenne (DG Regio et DG environnement) pour clôturer cette mesure. La DG environnement n'a toutefois pas autorisé cette fermeture au motif que les enjeux environnementaux auxquels répond ce dispositif sont importants et justifient le maintien de cette source de financement. En outre, la prochaine modification devrait intégrer la suppression de cette opération, en espérant que le contexte soit plus favorable.

### 7.6.1 - Investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur

## naturelle

Une montée en puissance de la programmation a eu lieu pour atteindre 46% de programmation au 31/12/2019. Un travail a été engagé avec la Direction en charge des espaces naturels de la CDC pour favoriser la consommation de la maquette et couvrir ainsi les multiples types de bénéficiaires potentiels visés (PNRC, OEC, CC, CDC). Une reprise de contact avec l'OEC et la DREAL a également été engagée via le comité technique afin de renforcer l'animation de cette mesure. Il en ressort, depuis le dernier RAMO, une meilleure visibilité du dispositif et de ses objectifs.

### 7.6.4 - Animation et sensibilisation dans les zones rurales en vue de leur protection, de la préservation et de l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère

Plusieurs projets de sensibilisation concernant les incendies et leur impact sont en cours (67% de programmation). Néanmoins, tout comme la mesure 7.6.1, cette mesure connaît un bon taux de programmation mais des difficultés de paiement subsistent quant à la remontée de dépenses spécifiques associées à l'animation mise en œuvre par l'OEC (valorisation difficile des ETP mobilisés au titre de cette animation). Un groupe de travail a été créé en début d'année 2020 avec l'OEC (bénéficiaire de la mesure), l'ODARC (organisme payeur) et la CDC (SI de la mesure 7.6.4) afin de répondre à la problématique des « liasses paiement ».

Se pose, comme pour la mesure 7.6.1 la question de l'effet levier du FEADER pour la valorisation des ETP. Une réflexion doit être conduite pour l'avenir de ces mesures sur les fonds européens.

### 8.3 - Investissements de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI) et actions de prévention

Le nombre de dossiers en cours d'instruction réglementaire a considérablement augmenté depuis la fusion des collectivités, grâce au regroupement de la compétence incendie. Des réels besoins sont remontés avec le souhait pour le SI de maintenir cette mesure pour 2021-2027.

A ce stade, la programmation atteint 15% (enregistré au 31 décembre 2019). Bien que cette mesure puisse financer des travaux de débroussaillage, compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre du PDRC, le choix a été fait par le SI de ne financer que les investissements afin d'optimiser l'enveloppe financière. Celle-ci devrait donc être consommée intégralement d'ici la fin de la période de programmation.

Pour rappel (cf. RAMO 2018), les retards de mise en œuvre enregistrés sont essentiellement dus au

regroupement de la compétence « incendie » suite à la mise en place de la Collectivité unique depuis le 01 janvier 2018.

### 13.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne

### 13.2 - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques

Avec la mise à disposition de l'outil ISIS par l'ASP, le service instructeur a pu procéder à l'instruction des dossiers et au paiement des annuités 2015 et 2016 au cours de l'année 2017, ainsi qu'à l'instruction de la majorité des dossiers et au paiement des acomptes de l'annuité 2017 au cours du premier semestre 2018.

L'ODARC a manifesté lors du dernier Comité de suivi son mécontentement vis-à-vis de la non éligibilité des surfaces en chêne et châtaigne destinées à l'alimentation animale à l'ICHN (campagnes 2016 et 2017) et dont l'Office a été informé par la Commission européenne en réunion bilatérale le 23 novembre 2019 dernier. Ces surfaces ont toujours été éligibles et sont clairement mentionnées dans le PDRC.

### **P5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Pour rappel pour cette priorité, la valeur intermédiaire 2018 des indicateurs du cadre de performance n'avait pas été atteinte. Un remaquetage a été effectué fin 2019. Des efforts d'animation à destination des bénéficiaires sont en cours.

### **P5A : développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture**

#### 4.3.3- Aménagement hydraulique

Aucun dossier n'a été programmé sur cette sous-mesure. Cette action (micro-retenues collinaires et réseaux) est ciblée sur les zones de montagne, hors périmètre irrigué. Un AAP est ouvert et quelques projets sont en cours de gestation car il y a un réel besoin. Toutefois, le taux de programmation est nul car les communes n'ont semble-t-il pas la capacité technique de porter ces projets complexes. Dès lors, des discussions ont été récemment ouvertes avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse afin de coordonner les opérations à mettre en œuvre et d'accompagner une reprise de la programmation.

### **P5E : promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie**

#### 4.3.2- Infrastructures forestières

Cette sous mesure a augmenté son niveau de programmation depuis le dernier Comité de suivi pour atteindre aujourd'hui 75% de crédits programmés et 10% de paiements.

#### 6.4.2 - Développement des entreprises en milieu rural Bois énergie

Cette opération visant à soutenir la modernisation des entreprises d'exploitation du bois et liège bénéficie d'un taux de programmation de 41% et d'un taux de paiement de 6%.

Ceci reflète une progression dans un contexte de restructuration de la filière forestière en Corse. Malgré la disponibilité de ressources, la filière forestière Corse connaît en effet une crise depuis plusieurs décennies. Ainsi face à la hausse des importations (qui portent les prix à la baisse), les perspectives de débouchés sont aujourd'hui plus faibles. Un changement de modèle d'exploitation est en train de se dessiner et une

certification de bois d'origine corse a été développée (en cours d'accréditation) afin d'accroître la valeur ajoutée de la ressource. Les bénéficiaires potentiels ont néanmoins encore du mal à déposer des projets dont la viabilité économique est démontrée.

#### 8.5 - Opérations sylvicoles améliorant la résilience des forêts et renforçant leur caractère d'utilité publique

Ce type d'opération vise à permettre la mobilisation du potentiel productif agricole et pastoral, par une amélioration des infrastructures, concernant les accès à la ressource et l'organisation des périmètres. Il s'agit de faciliter secondairement l'installation d'exploitations ou l'amélioration de la viabilité des exploitations existantes. Le taux de programmation s'établit à 74% pour une enveloppe FEADER de 215 000 €.

#### 8.6 - Investissements visant à l'amélioration des pratiques d'exploitation forestière et de transformation des produits forestiers

Le taux de programmation s'établit à 17% et le taux de paiement à 0%. Deux projets de scieries à fort effet levier par leur dimension sont en train d'émerger. Un effet d'entraînement sur la production de bois local est attendu. Lors de la dernière modification du PDRC, la maquette de cette opération a été abondée à la hausse.

Des appels à projets ont été lancés, néanmoins, la complexité technique des dossiers forestiers concoure un démarrage relativement lent des opérations.

#### 16.1 - Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI)

#### 16.2 - Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

Ces mesures ont été supprimées dans la version 5 du PDRC.

## **P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Pour rappel, cette priorité affichait des résultats très en deçà pour deux indicateurs sur trois du cadre de performance, avec pour incidence une diminution des crédits d'un montant de 921 000 euros. Le taux de programmation pour cette priorité s'élevait pour fin 2019 à 27% et 3% de paiement.

Malgré ces taux relativement bas, on constate que les efforts de structuration du service instructeur commencent à porter leurs fruits. Les rythmes de programmation par rapport à l'an dernier sont en augmentation.

### **P6A : faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois**

#### *6.4.1 - Diversification vers des activités non-agricoles*

Cette opération visant la diversification des ménages agricoles, notamment vers des activités touristiques, est peu avancée (4% de programmation et 4% de paiement). Les difficultés pour obtenir les permis de construire en milieu rural (gîtes) expliquent le faible taux de programmation. Les projets concernent davantage la rénovation de gîtes existants.

#### *6.4.2 - Développement des entreprises en milieu rural*

Ce type d'opération affiche un taux de programmation de 26% et de paiement de 13%.

Un AAP a été ouvert dans le courant de l'année 2019 mais, en dépit de cet outil, le taux de programmation reste modeste. Malgré les aides disponibles, la création d'entreprises en milieu rural (artisanat) reste très difficile (manque de perspectives économiques, déficits en service de base et faible attractivité résidentielle en résultant...).

## **P6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales**

### *7.1.1 - Planification et regroupement du foncier*

Cette opération fonctionne bien (63% de taux de programmation), et finance notamment l'élaboration des documents de planification des communes ; il y a un nombre relativement important de dossiers déposés. Cependant, les freins à la création des associations foncières (18 existent à présent) limitent les actions dans le domaine pastoral. Cette opération ouvre ensuite la possibilité de financement de travaux dans le cadre de la sous-mesure 4.3.1 (aménagement pastoral).

### *7.4 - Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base à la population*

Le bilan est plutôt mitigé avec 37% de programmation et 11% de paiement. Plusieurs dossiers sont cependant en instruction et après le prochain Comité de programmation les engagements arriveront à 50%. En effet, cette mesure a fait un bond en termes de programmation début 2020 où 1 million d'euros de FEADER a été programmé. Cette tendance laisse à penser que la maquette sera consommée d'ici la fin de la programmation.

Il s'agit d'une mesure qui fonctionne mieux depuis qu'une révision des dépenses éligibles a été effectuée l'an dernier (éligibilité élargie aux travaux de construction).

Cette mesure fait partie des mesures vraiment structurantes pour le territoire avec une forte articulation avec les dispositifs de droit commun de la Collectivité de Corse (gérés également par le SI). Toutefois, un point de vigilance est à observer pour 2021-2027 sur la nécessité de conserver l'effet levier du FEADER en insistant sur le caractère véritablement innovant des projets au moment de la sélection des projets. Un travail



de réflexion sur les grilles de sélection sera à engager en ce sens pour 2021-2027 en adéquation avec les prérogatives retenues par le PSN.

Les paiements sont attendus en fin de programmation car ce sont des projets dont le délai de réalisation peut aller jusqu'à 36 mois. En outre, les délais de paiement de ces dossiers peuvent être longs, notamment liés à des modifications des projets en cours ou à des difficultés de commande publique en milieu rural.

#### 7.5 - Investissements à usage public favorisant les activités touristiques et l'accueil du public en montagne

Cette mesure qui affiche des taux de programmation et paiement nul a été initialement mise en place pour répondre à la problématique de rénovation des refuges du GR20.

Cependant, en cours de programme, le SI s'est aperçu que des problématiques foncières contraignaient la programmation des opérations via le FEADER. C'est pourquoi certains des projets initialement prévus ont été in fine basculés sur des financements CPER.

Afin d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure qui a récemment fait l'objet d'une diminution de maquette (au profit de la mesure 7.6.3), le SI a étendu l'éligibilité des dépenses aux PDIPR (i.e. aux autres types de sentiers de randonnées).

Un recensement des projets est en cours afin de tendre vers un schéma régional PTIPR couvrant l'ensemble du territoire insulaire (à ce jour, il existe un schéma de randonnée en Corse-du-Sud mais pas en Haute Corse). Il y a donc un réel besoin en termes d'investissement, mais les projets tardent à émerger.

En effet, le SI attend un retour de la Direction en charge des espaces naturels à l'automne afin de disposer de lettres d'intention qui permettraient d'entamer la constitution des dossiers de demande d'aide.

#### 7.6.2 - Patrimoine culturel matériel et immatériel

Ce TO vise à contribuer à la revitalisation des territoires de l'intérieur ou à faible densité de population par le renforcement de leur attractivité. Un seul dossier a été programmé à ce jour (soit 3% de programmation). L'appel à projets qui s'est clôturé n'a pas pu être relancé en 2019. Cet appel à projets devrait être relancé en 2020, ainsi qu'une réflexion sur l'articulation de cette mesure sur le fonds montagne (notamment en ce qui concerne les études toponymiques).

Cette mesure connaît une problématique liée à la difficulté de mobiliser des acteurs dans le domaine de l'immatériel et le fait que les GAL financent également ce type de projets, mais paradoxalement, il s'agit

d'un type d'opération simple à financer sur le FEADER.

### 7.6.3 - Circuits de découvertes patrimoniaux

Il s'agit d'une mesure qui connaît un très bon taux de programmation (86%) mais pour laquelle les paiements ne sont toujours pas intervenus car les délais de réalisation des projets sont relativement longs (travaux d'aménagement des sentiers).

Suite au remaquetage, cette mesure a obtenu des crédits complémentaires (diminution d'une partie des crédits de la mesure 7.5), faisant basculer le taux de programmation de 88% au 31 décembre 2019 à 67% début 2020. L'intégralité de la maquette devrait être consommée avec un souhait pour le SI de reconduire ce TO pour 2021-2027 car il a une réelle plus-value sur le territoire.

### 19 - LEADER

Le taux d'avancement est faible (24% de programmation et 2% de paiement) mais des changements sont à constater au titre de l'année 2019 avec notamment le fait que deux GAL sélectionnés mais non conventionnés jusqu'à présent ont été écartés du dispositif LEADER et leurs enveloppes ont été reventilées parmi les 6 GAL restants. Il s'agit du GAL Centre Corse et du GAL Una Terra dui Mari qui ne poursuivront donc pas leurs travaux au titre du PDRC, ceci en raison des déficits constatés de capacité administrative des structures porteuses pour gérer les projets. Cette décision difficile a été prise afin d'enrayer le risque de perte de crédits et a pour cela nécessité un arbitrage politique au sein de l'Assemblée de Corse. Les territoires que ces deux GAL devaient couvrir seront accompagnés avec le financement de projets hors FEADER.

Parmi les 6 GAL conventionnés, c'est-à-dire les GAL Sud Corse, Pays de Balagne, Pays ajaccien, Taravu-Sartenais-Valincu, Corse Orientale et Castagniccia-Mare e Monti., on constate que 4 GAL fonctionnent plutôt bien, la programmation commence à décoller depuis le début de l'année 2020. Il s'agit des GAL Corse Orientale (56% de programmation), GAL Taravu-Sartenais-Valincu (24% de programmation), GAL Pays ajaccien (23% de programmation), GAL Pays de Balagne (12% de programmation). Des inquiétudes sont en revanche à craindre pour le GAL Sud Corse (8% de programmation) car un turnover au niveau des animateurs a été constaté. Le GAL Castagniccia mare e Monti (11% de programmation) a quant à lui pris du retard au démarrage mais semble programmer régulièrement depuis.

Malgré le fait que la réalisation des stratégies locales de développement soit toujours délicate (compte tenu des faibles taux enregistrés), elle semble toutefois en voie d'amélioration. En effet, l'accompagnement mis en œuvre par le service instructeur a été renforcé (davantage de déplacements afin de rencontrer les GAL) et l'instruction des dossiers raccourcie. L'animation des GAL a été renforcée aussi avec l'implication du Fonds de montagne et du Comité de massif, structure désormais porteuse du Réseau rural régional. L'AG

attend en 2020 une montée en puissance des dossiers avec des renforts de ressources prévus afin de rattraper le retard d'instruction en 2018 et raccourcir les délais de gestion.

### 19.1 - soutien préparatoire

L'instauration d'un soutien avait pour objectif de préparer les territoires à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement. Au titre de cette sous-mesure, 6 dossiers de soutien préparatoire ont été engagés au 31 décembre 2019 et 4 dossiers ont été soldés : il s'agit des dossiers des GAL Corse Orientale, Sud Corse, Pays de Balagne et Pays ajaccien. Les taux de programmation et de paiement sont respectivement de 62% et de 39%. Cette sous-mesure ne sera ensuite plus mobilisée pour la programmation actuelle, les paiements arrivent au fil de l'eau.

### 19.2 – aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux :

Cette sous-mesure finance les opérations retenues par les GAL dans le cadre de leurs stratégies locales de développement et n'a pas fait l'objet de paiements au 31 décembre 2019. Le taux de programmation enregistré est quant à lui de 21%.

L'état d'avancement est faible mais une augmentation de la programmation est attendue tout au long de l'année 2020, malgré des inquiétudes concernant deux GAL qui fonctionnent moins bien (cités plus haut). Pour les GAL les plus dynamiques, le SI a donné l'autorisation de surprogrammer. Il s'agit d'une politique d'optimisation car il est fort probable que 100% des crédits ne soient pas consommés d'ici 2023.

En termes de volumétrie de dossiers, les taux de consommation sont répartis entre 18 dossiers parmi les 4 GAL qui fonctionnent plutôt bien, c'est-à-dire les GAL Corse Orientale, GAL Taravu-Sartenais-Valincu, GAL Pays ajaccien et GAL Pays de Balagne.

### 19.3 – préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale :

Cette sous-mesure finance les opérations de coopération retenues par les GAL dans le cadre de leurs stratégies locales de développement n'a pas fait l'objet de paiements au 31 décembre 2019 mais deux dossiers ont néanmoins été engagés. Un dossier de coopération avait été programmé en décembre 2018 relatif à un projet de coopération porté par le GAL Corse Orientale en partenariat avec un GAL de Toscane intitulé « Albergho diffuso ». Un second a été programmé sur le même GAL en 2019 et intitulé « Cévennes écotourisme ».

On peut constater que les GAL mobilisent peu cette sous-mesure pour plusieurs raisons : tout d'abord le retard pris dans la programmation des dossiers « classiques » suite au conventionnement tardif ainsi que le peu d'animation et de sensibilisation sur cette thématique. Afin d'améliorer la compréhension des règles et opportunités de la coopération Leader, un travail d'animation spécifique a été engagé de la part du SI au travers du Réseau rural régional.

#### 19.4 – soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation :

Il s'agit d'un fonctionnement annuel, les GAL déposent un dossier pour l'année N permettant de couvrir leurs besoins en termes d'animation et gestion du GAL. Au niveau des projections, le SI attend un pourcentage de paiements à hauteur de 85% compte tenu du démarrage tardif.

12 dossiers ont été engagés et 5 dossiers ont fait l'objet de paiement au 31 décembre 2019 parmi les 6 GAL ayant conventionné. Les perspectives de programmation sont bonnes pour les autres dossiers de fonctionnement des GAL et les soldes des dossiers devraient intervenir prochainement.

#### **Mesure 20 – assistance technique :**

Les dépenses ont concerné jusqu'à présent des frais de personnel et affichent des taux de programmation de 51% et de paiement de 31% au 31 décembre 2019.

Assistance technique CDC : pour l'année 2015 : 10 ETP et pour 2016 : 9 ETP.

Les années 2015 et 2016 ont été programmées et payées.

Assistance technique ODARC : les ETP varient entre 17 et 20 mais restent stables.

Les années 2015, 2016, 2017 ont été programmées et payées.

L'année 2018 a été programmée, le paiement est en cours.

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Cette section apporte des précisions complémentaires nécessaires pour la bonne compréhension des données saisies :

- avertissement 255 - T10 "pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion" : la CdC poursuit son objectif de fiabilisation des données et des rapports annuels de mise en œuvre. A ce titre, elle a procédé, avec l'appui du prestataire mandaté pour l'accompagner dans cette démarche, à un important travail de relevé des doubles comptes. L'écart de valeur au 31/12/2019 et celle du précédent RAMO (basé au demeurant sur des données saisies mi-2019 --> livraison tardive de l'outil ISIS) s'expliquent par cette fiabilisation et la clarification des modalités de recueil et traitement des données surfaciques.

- avertissement 270 - T21 "pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local" : le prévisionnel prévoyait minimum 4 GAL sélectionnés (comme en 2007-2013). Le comité de sélection a retenu 8 GAL pour la période 2014-2020. Il est cohérent que cet indicateur soit réalisé à plus de 100%. Toutefois, seuls six GAL sont actuellement fonctionnels et c'est la raison pour laquelle deux GAL ont été officiellement désélectionnés en 2019 (cf. section 1c) - mesure 19). Toutefois, même si la valeur de réalisation dépasse 100%, l'AG n'a pas trouvé pertinent de modifier cet indicateur (pour rappel, il s'agit d'un avertissement récurrent d'année en année).

- avertissement 270 - T3 "nombre total de participants formés" : au moment de l'élaboration du PDRC, la cible 2023 pour l'indicateur T3 (=300) a été définie sur la base des expériences et enjeux suivants : des besoins en formation importants pour le secteur agricole mais une mobilisation des agriculteurs souvent difficile (difficultés de mobilité sur l'île, cloisonnement, manque de temps sur les petites exploitations...) et des besoins de formation surtout situés au niveau de la formation initiale, avant l'installation des jeunes agriculteurs (non éligible au Feader). Malgré des difficultés de démarrage de la mesure, un rattrapage est observé sur l'année 2019 : les comptes rendus des formations réalisées indiquent 753 personnes formées.

- avertissements 290 : en accord avec le SI ODARC, l'OP et l'AG, beaucoup de déprogrammations ont eu lieu sur les dossiers en 2019 suite à la revue de performance 2018 dans un souci de gestion dynamique des crédits. Des expertises complémentaires ont permis de fiabiliser les nouveaux écarts constatés. En effet, pour plus de sécurité, l'AG a refait (en lien avec l'appui du prestataire mandaté pour l'accompagner dans cette démarche) l'intégralité de l'analyse à partir des données sources afin de confirmer ces nouveaux montants.

### **1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)







**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Aucune modification du plan d'évaluation (section 9 du PDRC) n'a été introduite.

Une réflexion a cependant été engagée fin 2019, et doit aboutir en 2020, sur la création d'un classeur-guide indicateurs qui pourra être utilisé pour fiabiliser les indicateurs des opérations. En effet, cet outil consiste à donner à l'autorité de gestion et aux services instructeurs une définition claire ainsi qu'une méthodologie de comptage des indicateurs. Le guide permettra également de faciliter la réalisation des RAMO 2020, 2021, 2022 et 2023.

Conformément aux annonces formulées dans le RAMO 2018, l'autorité de gestion s'est dotée en 2019 d'un accord-cadre à marchés subséquents dont l'un des lots est destiné aux évaluations du PDRC.

La création du classeur-guide indicateurs, grâce à la réunion du groupe de travail « suivi, évaluation, performance », composé des différentes parties prenantes, et la possibilité offerte par l'accord-cadre de diligenter des missions d'études, sont les conditions préalables, enfin réunies, à la modification du plan d'évaluation qui devrait advenir dans les prochains mois.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

En matière d'évaluation, l'année 2019 a été fortement marquée par la réalisation du RAMO 2018, RAMO renforcé comprenant 30 questions évaluatives qui ont permis un approfondissement des enseignements tirés de la programmation 2014/2020.

L'année 2019 a aussi été celle du remaquetage des mesures n'ayant pas atteint le cadre de performance, action sur laquelle le service d'évaluation a été fortement mobilisé.

L'année 2019 a vu l'aboutissement de la démarche entreprise en 2018 pour améliorer la gestion de l'évaluation du PDRC en facilitant le recours à des prestataires extérieurs. Ainsi, le 3 mai 2019 un accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents a été notifié pour une durée de 4 ans.

Il comprend une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les évaluations suivantes conformément au plan

d'évaluation décliné à la section 9 du PDRC :

- L'assistance à la rédaction des RAMO (notamment les questions évaluatives), à la fiabilisation et au contrôle de cohérence des indicateurs du programme
- Les évaluations d'impact des priorités du programme
- L'évaluation ex-post du PDRC 2014-2020

En outre, cet accord cadre prévoit des études spécifiques et transversales des programmes européens telles que, par exemple pour le FEADER, une analyse du programme LEADER, une évaluation de la contribution des FESI dans les stratégies régionales, un volet préparation de la programmation 2021-2027, évaluations préalables obligatoires, diagnostics territoriaux, évaluation environnementale, ou toutes autres évaluations ou études que l'autorité de gestion jugera utiles.

Les questions évaluatives du RAMO 2018 renforcé ont d'ores et déjà permis de cibler quelles sont les études pertinentes qu'il conviendra de lancer durant les dernières années de programmation. En effet, le travail particulièrement abouti du service évaluation et de son prestataire a eu pour résultat d'identifier les secteurs qu'il convient prioritairement d'investiguer, notamment la révision des cibles 2023 des mesures de développement rural.

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le groupe de travail « suivi, évaluation, performance » qui réunit l'ensemble des services instructeurs et l'organisme payeur, constitué en mai 2018, a pleinement fonctionné en 2019. Sa mobilisation a été déterminante pour la conduite du RAMO renforcé, en particulier pour la qualité des données collectées.

Ce groupe de travail a pour mission de partager les évolutions réglementaires en matière d'évaluation et permet également d'harmoniser les outils de suivi. Il sera consulté sur les commandes à passer au titre de l'accord-cadre relatif à l'évaluation.

A la suite de la création du service « pilotage et évaluation », qui pour mémoire est en charge du le suivi de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents, de l'expertise sur les sujets évaluatifs, de la création et/ou consolidation des outils dédiés au suivi, de l'appui aux modifications du PDR en cours et à la rédaction du post 2020, deux chargées d'évaluations, issues de la Collectivité et riches d'une expérience de plusieurs années dans la gestion des fonds structurels et/ou du FEADER, ont pris leurs fonctions en 2019 et un chef de service a été recruté suite à une publication de poste en externe.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Aucune évaluation n'a été conduite, cependant une réflexion est en cours pour le suivi des recommandations émises dans le RAMO précédant aux sections relatives aux questions évaluatives.

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

De manière générale, des difficultés de gestion (outil ISIS) des mesures agro-environnementales-climatiques et des aides à l'agriculture biologique ont conduit à des retards de paiement et à la non atteinte des cibles intermédiaires 2018 de la P4. Ces retards, dus au non déploiement des outils de gestion (par l'ASP), contribuent à générer une certaine défiance de la part des exploitants vis-à-vis du dispositif et risquent de les conduire à ne plus solliciter de MAEC. Suite aux difficultés d'instrumentation, l'Autorité de Gestion (AG) a pris la décision d'arrêter la contractualisation MAEC en 2019, 2020 et pendant la transition. Ceci évitera le chevauchement avec la prochaine période de programmation 2021-2027.

Le PDRC a plusieurs mesures, dont les enveloppes sont aujourd'hui vraisemblablement supérieures aux besoins et pour lesquelles les fonds ne pourront être programmés et dépensés avant la fin de la période de programmation. Des modifications de maquette devront être envisagées en lien avec l'ODARC. Dans le prolongement, un réajustement des cibles à atteindre à 2023 a été engagé en parallèle de l'élaboration du présent RAMO et devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

Les mesures forestières (taux de programmation 18% pour la mesure 8) sont dotées de budgets relativement importants mais la programmation est contrainte par les difficultés de la filière forestière Corse. Un nouveau modèle d'exploitation forestière est en train de se développer axé sur les entreprises de construction et une certification du bois d'origine corse. Le décollage de la filière bois est une condition nécessaire afin de développer des entreprises d'exploitation du bois en mesure de présenter des projets viables.

Les mesures de développement local (entreprises rurales, services de base) présentent un retard d'avancement important (taux de programmation 33% pour la mesure 7) qui est en train d'être rattrapé. Les raisons de ce retard sont diverses en fonction des opérations : critères d'éligibilité trop restrictifs utilisés pour certaines mesures mais modifiés par la suite, difficultés des porteurs de projets à formaliser des dossiers, contraintes juridiques (maîtrise foncière). Toutefois, toutes ces difficultés ont conduit à la non atteinte du cadre de performance pour la priorité 6 avec l'impact financier qui en a découlé.

En outre, des perspectives d'amélioration se dessinent pour Leader (mesure 19). La Direction des Dynamiques territoriales (service instructeur de la mesure) doit poursuivre l'accompagnement des GAL afin d'écarter le risque de perte de crédits, à l'instar de la programmation précédente. Depuis 2018, la CdC a renforcé ses moyens afin de rattraper le retard d'instruction et raccourcir les délais de gestion. La CdC a aussi renforcé l'animation des GAL et sa présence sur les territoires. La CdC a finalement réattribué lors du dernier Comité de suivi du 16 novembre 2019 les crédits préalablement réservés à deux GAL qui n'ont pas conventionné afin d'éviter le risque de perte de crédits.



Au titre de l'année 2020, l'Autorité de gestion travaille actuellement sur des préconisations à mettre en place pour chacun des deux services instructeurs du PDRC. Ces préconisations touchent à la fois la mise en œuvre des mesures mais aussi le dispositif de suivi-évaluation du PDRC.

L'exercice d'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre a en effet mis en évidence un nécessaire ajustement des cibles 2023 de plusieurs indicateurs de réalisations et résultats (mise à jour des cibles en particulier liée aux « remaquetages » récents du programme). De ce fait, les cibles de plusieurs indicateurs de réalisations et résultats du programme devraient faire l'objet de réajustements prochainement. Ce travail engagé fait également suite à la revue de performance 2018.

Par ailleurs, pour produire le présent RAMO, l'AG s'est appuyée sur un prestataire externe mandaté pour fiabiliser les données de suivi, et accompagner le pilotage du programme par les indicateurs.

Au titre de cet appui, un classeur guide indicateurs à destination du service instruction en charge a été conçu en vue de fiabiliser la remontée des données (définition et méthode de calcul). Ce guide facilitera également le travail de collecte par les porteurs de projets eux-mêmes. On notera ici qu'une réunion de sensibilisation et de formation au Cadre Commun de Suivi Evaluation a été organisée le 10 Juillet 2020 dernier auprès des agents du service instructeur de la Collectivité Territoriale de Corse en charge des mesures dites du développement rural.

L'élaboration du présent rapport annuel de mise en œuvre donnera également lieu, au second semestre 2020, à la rédaction d'une note de procédures visant à faciliter et fiabiliser la production des futurs RAMO. L'enjeu est en effet de s'appuyer sur l'expérience du présent RAMO, pour anticiper et solutionner les éventuelles difficultés (données incomplètes, multiplicité des sources de données, choix techniques...) le plus en amont possible du prochain exercice de reporting.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	148 907 104,00	66,67	46,65

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

**Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]**

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	148 907 104,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	148 907 104,00		

**Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]**

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

**Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]**

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRR et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRR (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les travaux sur la mise en place du Réseau rural régional ont pris du retard car le marché lancé en 2017 pour identifier un prestataire avait été infructueux. Entre temps, la Collectivité de Corse a confirmé que le « Comité de massif » déjà existant remplira les tâches du RRR car les objectifs de ce dernier sont très proches de ceux du RRR (article 54 du RUE 1305/2013).

Ainsi, plutôt que de créer un comité spécifique, il a été décidé de faire porter le RRR par le Comité de massif. En conséquence, les objectifs du Réseau Rural Régional ont été présentés au mois de janvier 2018 et ont formalisés au premier trimestre 2019 afin de garantir la conformité avec les dispositions juridiques du FEADER.

En effet, le 5 avril 2019 le RRR a été présenté aux membres du Comité de Massif afin d'intégrer ce réseau au sein de ce comité. Cette disposition a été soumise au vote des membres du comité qui ont voté favorablement à sa mise en œuvre.

Lors de cette journée qui s'est déroulée à Murato (Haute-Corse), au cœur du monde rural en présence des acteurs de la ruralité, le rôle du RRR et ses objectifs ont été exposés.

Il a été souligné que cette instance, dont les thématiques, stratégies et enjeux sont similaires, ne constitueront pas un échelon supplémentaire. Le Président du Comité de Massif (Jean-Félix Acquaviva) a notamment rappelé lors de cette réunion de lancement que le Comité de massif est bien l'instance la plus représentative pour intégrer le RRR. En effet, l'idée est de faire converger en un seul point les projets de montagne et ne pas démultiplier les instances représentatives.

Il appartient donc à cette structure de contribuer à l'échange des bonnes pratiques, de mutualiser les techniques et de valoriser les travaux engagés en renforçant l'ingénierie de projets.

Le RRR s'est ensuite réuni à Foci è Bilzesi (Corse-du-Sud) le 22 juillet 2019 où les thèmes suivants ont été abordés :

- présentation des différents modes d'intervention de la Fondation du Patrimoine (FP) dont l'objectif principal consiste à la préservation du petit patrimoine non protégé. La FP intervient en tant qu'outil à la fois pour le patrimoine public et le patrimoine privé dans la mesure où il apporte un cadre juridique et fiscal (notamment par le biais du mécénat) aux collectivités territoriales.
- proposition de méthode pour l'élaboration de « A strada di a puesia è di u cantu », un projet de route à thème initiée dans le SADPMC (Schéma d'aménagement, de développement et de protection du Massif corse) qui consiste en la valorisation économique touristique et culturelle des territoires. Cette opération permettra d'agir sur la valorisation et la préservation du patrimoine existant.

- point d'étape relatif au classement de la montagne Corse car en octobre 2017, l'Assemblée de Corse avait défini une zone fiscale prioritaire de la montagne Corse et en novembre 2018, le gouvernement avait présenté un amendement concernant la zone fiscale de montagne ; faisant de la Corse une Zone de Développement prioritaire (ZDP). Un point est donc fait sur les projets des zones fiscales prioritaires de montagne et les propositions portées devant le gouvernement ainsi que la coexistence des différentes délimitations telles que les zones de revitalisation du rurale et les zones franches prioritaires de montagne.
- Radiche : proposition de méthode pour une mobilisation de la diaspora en faveur des villages de l'intérieur. Afin de mobiliser la diaspora Corse dans les territoires de l'intérieur, est évoquée l'idée de « Radiche » qui consiste en la mobilisation de ressource humaine à travers l'identité des individus : il s'agit de retracer le lien à un territoire à partir de la généalogie.

Puis, le 11 octobre 2019, le RRR s'est réuni à Corti (Haute-Corse) afin d'aborder cette fois-ci les thématiques suivantes :

- proposition de modification du Règlement des Aides (RDA) mettant en œuvre le SADPMC et rappel du cadre d'intervention du futur règlement.
- Radiche : prochaines étapes de la mise en place de la route à thème et bilan de l'opération de lancement.
- Point sur l'avancement du New Deal en Corse en présence de la Fédération Française des Télécoms (Arthur Dreyfus).
- Débat au sujet du soutien aux courses de montagne.

Les réunions de ce Réseau se poursuivent notamment pour l'année 2020 et une réflexion est en cours sur l'intégration des GAL comme leviers d'animation de ce réseau afin notamment de chercher à faire émerger des projets de coopération inter-GAL corses.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'intégration du réseau rural régional dans la composante Comité de massif doit permettre une mise en œuvre d'actions dédiées. Un marché global relatif à la communication est en cours d'écriture et devra apporter les outils de communication adéquats pour mettre en place un plan de communication adapté : création d'un site web dédié au réseau rural régional, dotation en matériels de visibilité, dotation de régie publicitaire, etc.

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

Chaque année, un plan de communication est adopté par le Comité de suivi conformément à la stratégie pluriannuelle. Ces déclinaisons annuelles fixent les opérations de l'année à venir ainsi que le budget prévisionnel qui leur est alloué. La réorganisation de l'autorité de gestion suite à la fusion a permis en 2019 la structuration de la cellule communication Europe en une mission à part entière composée de trois agents équivalents temps plein. Cette mission compte parmi ses objectifs prioritaires celui d'assurer une meilleure visibilité du PDRC auprès des bénéficiaires potentiels et des citoyens.

Plusieurs actions ont été engagées par le plan de communication 2019 :

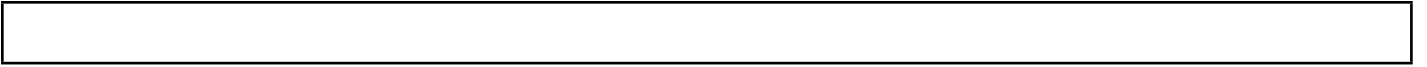
- Amorce de la refonte du site internet [www.europa.corsica](http://www.europa.corsica) ainsi que du développement d'une application mobile spécifique à l'Europe en Corse. Cette application intégrera un système de notification sur smartphone, afin de faciliter la diffusion d'informations liées aux appels à projets notamment, étant entendu que la passation du marché afférent à ces opérations a été assurée par un financement FEADER 2020.
- Amorce de la conception de vidéo-clips promotionnels sous format court (par exemple vidéos de témoignages de porteurs de projets) en vue d'une diffusion sur le site internet renouvelé et les pages de réseaux sociaux de la Collectivité de Corse, élaboration d'une newsletter par la représentation de la région à Bruxelles reprenant les appels à projets des institutions européennes diffusés en Corse.
- Les appels à projets publiés sur le site de l'ODARC [www.odarc.fr](http://www.odarc.fr) sont en outre relayés sur le site [www.europa.corsica](http://www.europa.corsica). A titre d'exemple, pour cette année 2019, 12 appels à projets ont été mis en ligne par l'ODARC dans des secteurs variés allant de la formation des actifs à l'aménagement agricole et pastoral en passant par des programmes d'échanges et des investissements collectifs.

Si l'organisation de manifestations spécifiques au titre du FEADER s'est jusqu'à ce jour heurtée au manque de moyens logistiques dont disposait la cellule communication, la structuration en mission a permis d'amorcer une réflexion quant au développement de moyens propres, afin notamment de fluidifier le volet événementiel.

Cependant, deux séminaires de préparation de la programmation FEADER 2021-2027 se sont tenus :

- Un premier séminaire organisé le 24 avril 2019 au Palais des Congrès d'Ajaccio a permis d'entamer un travail avec l'Etat et les représentants du monde agricole afin de négocier au mieux la PAC (Politique agricole commune) 2021-2027.
- Un séminaire de concertation le 13 novembre 2019 a permis d'ouvrir une fenêtre d'information sur les orientations du FEADER au grand public comme aux élus et partenaires de la Collectivité de Corse. Ce séminaire a réuni les partenaires de la Collectivité de Corse autour de 10 ateliers thématiques dont trois concernent directement des orientations de la Commission européenne déclinées dans l'actuel PDRC et relatives à la prochaine programmation :
  - Atelier : un développement urbain, rural et de montagne durable,
  - Atelier : nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels,
  - Atelier : une agriculture durable.

Ce séminaire avait ainsi comme objectif de faire contribuer les partenaires à la rédaction des fiches orientations stratégiques pour la Corse demandées par le Ministère en charge de l'agriculture en vue d'alimenter le futur PSN. Ainsi, plus d'une centaine d'acteurs du monde agricole et rural s'est réunie pour assister à ces trois ateliers.



## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,10	17,88	0,56
		2014-2018			0,04	7,15	
		2014-2017			0,01	1,79	
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			753,00	251,00	300,00
		2014-2018			434,00	144,67	
		2014-2017			84,00	28,00	
		2014-2016					
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	39,05	134,28	20,64	70,97	29,08
		2014-2018	34,38	118,22	15,34	52,75	
		2014-2017	24,42	83,97	19,58	67,33	
		2014-2016	11,59	39,85	3,04	10,45	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	34 057 630,06	57,49	32 003 833,83	54,03	59 237 394,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	718 560,46	48,39	270 153,11	18,19	1 485 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			175 627,02	15,44	1 137 500,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			753,00	251,00	300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 303 861,60	61,73	31 733 680,72	58,82	53 952 394,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			52 842 850,12	55,50	95 213 344,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			31 686 603,41	61,17	51 802 394,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			1 105,00	134,26	823,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			47 077,31	2,19	2 150 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	35 208,00	0,93			3 800 000,00
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					12,00



Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	7,10	76,40	7,10	76,40	9,29
		2014-2018	5,62	60,47	4,73	50,90	
		2014-2017	3,89	41,86	3,00	32,28	
		2014-2016	2,12	22,81			
		2014-2015	0,64	6,89			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 777 500,00	74,55	9 355 000,00	64,71	14 457 147,15
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 777 500,00	74,55	9 355 000,00	64,71	14 457 147,15
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019					14 457 147,15
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			9 355 000,00	64,71	14 457 147,15
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			201,00	76,43	263,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019					20,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 836 746,90	29,39	2 660 465,28	42,57	6 250 000,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	28 791,00				
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 807 955,90	28,93	2 660 465,28	42,57	6 250 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			10 082 955,91	48,40	20 833 333,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			13,00	50,00	26,00

**Domaine prioritaire 3B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)	2014-2019					60,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	236 371,34	15,76	184 738,44	12,32	1 500 000,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	236 371,34	15,76	184 738,44	12,32	1 500 000,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			0,31	37,19	0,83	
		2014-2018			0,31	37,19		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				3,81	72,17	5,28
		2014-2018				4,37	82,77	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				1,37	16,43	8,34
		2014-2018				1,37	16,43	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)	2014-2019						1 600,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	89 444 619,64	64,24	72 401 096,68	52,00	139 238 027,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 623 112,57	47,69	9 180,00	0,17	5 500 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					21,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	130 000,00	1,63			8 000 000,00	
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					8 000 000,00	
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019					6,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 638 031,04	79,96	2 265 565,38	14,33	15 806 000,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			35 164,86	187,05	18 800,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 618 330,96	77,14	1 219 942,86	20,38	5 986 667,00	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			5 595,37	466,28	1 200,00	

M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			770,62	24,80	3 107,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	69 435 145,07	66,80	68 906 408,44	66,29	103 945 360,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			70 617,02	110,34	64 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			1 710,71	26,32	6 500,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			1 154,86	76,99	1 500,00

<b>Domaine prioritaire 5A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019					0,33
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00			1 020 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00			1 020 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019					1 275 000,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019					40,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					6,00
M04.3							

**Domaine prioritaire 5E**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)	2014-2019					80,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 522 177,36	21,34	280 049,30	3,93	7 132 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	500 543,04	19,63	67 600,22	2,65	2 550 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			84 500,28	2,65	3 187 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	546 270,21	31,08	93 917,65	5,34	1 757 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			157 064,43	5,36	2 929 166,67
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	475 364,11	16,83	118 531,43	4,20	2 825 000,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			118 531,43	13,47	880 000,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			1,00	2,00	50,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					1 945 000,00

### Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2019					28,00
		2014-2018			2,00	7,14	
		2014-2017			4,00	14,29	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	340 778,52	6,95	232 680,56	4,75	4 900 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	340 778,52	6,95	232 680,56	4,75	4 900 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			418 056,77	4,40	9 505 455,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			16,00	80,00	20,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019					16,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				0,36	5,39	6,68
		2014-2018				0,13	1,95	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				65,79	122,52	53,70
		2014-2018				88,10	164,06	
		2014-2017				88,10	164,06	
		2014-2016				88,10	164,06	
		2014-2015				88,10	164,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	6 091 971,41	23,69	206 013,19	0,80	25 712 725,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 186 780,45	27,81	31 500,00	0,21	15 057 100,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			3,00	6,00	50,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			1 131,00	2,27	49 780,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					5,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					4,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019					8,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 905 190,96	17,88	174 513,19	1,64	10 655 625,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			208 292,00	122,52	170 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2019			6,00	100,00	6,00	

M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			63 191,19	39,49	160 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					7 618 625,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					213 100,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			111 322,00	4,18	2 663 900,00



## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP094	Annexe financière (systèmes)	14-10-2020		Ares(2020)5988399	2905672947	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP094_fr.pdf	27-10-2020	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens 2019	Résumé à l'intention des citoyens	16-10-2020		Ares(2020)5988399	2616706870	Résumé à l'intention des citoyens 2019	27-10-2020	nazouzfa

